

SEMENCES HERBACÉES POUR BANDE ENHERBÉE MELLIFÈRE

Nous vous proposons un mélange adapté pour constituer une bande enherbée (pied de haie, bord de champs).

Kit pour 200 ml de haie (soit 4 ares) comprenant :

- 1 sachet de 0,32 kg de semences cultivées

- 1 sachet de 1,12 kg de semences prélevées

Densité de semis 3,6 gr / m² – Taux d'impureté variable dans le sachet de semences prélevées.

Selon votre lieu d'implantation, nous vous proposons :

Pour les unités naturelles « Alsace » et « Vosges » :

Semences cultivées – provenance Nungesser	
Espèces	proportion (poids)
<i>Achillea millefolium</i> (Achillée millefeuille)	11 %
<i>Anthoxanthum odoratum</i> (Flouve odorante)	6 %
<i>Centaurea jacea</i> (Centaurée jacée)	8 %
<i>Crepis biennis</i> (Crépide bisannuelle)	5 %
<i>Echium vulgare</i> (Vipérine commune)	7 %
<i>Festuca ovina</i> subsp. <i>guestfalica</i> (Fétuque ovine)	35 %
<i>Galium verum</i> (Gaillet jaune)	4 %
<i>Knautia arvensis</i> (Knautie des champs)	3 %
<i>Leucanthemum ircutianum</i> (Marguerite)	16 %
<i>Salvia pratensis</i> (Sauge des prés)	5 %

Semences prélevées	
Espèces	
<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé
<i>Avenula pubescens</i>	Avoine pubescente
<i>Briza media</i>	Amourette
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome dressé
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Holcus lanatus</i>	Houlique laineuse
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Vicia cracca</i>	Vesce de Cracovie
*+ de nombreuses espèces mûres Lors du prélèvement	

Pour les unités naturelles « Cotes calcaires de l'est » et « Champagne » :

Semences cultivées – provenance ADASMS	
Espèces	proportion (poids)
<i>Centaurea scabiosa</i> (Centaurée scabieuse)	15 %
<i>Clinopodium vulgare</i> (Grand basilic sauvage)	5 %
<i>Galium verum</i> (Gaillet jaune)	10 %
<i>Hypericum perforatum</i> (Millepertuis commun)	10 %
<i>Leucanthemum vulgare</i> (Marguerite commune)	5 %
<i>Lotus corniculatus</i> (Lotier corniculé)	10 %
<i>Medicago lupulina</i> (Luzerne lupuline)	10 %
<i>Origanum vulgare</i> (Origan commun)	5 %
<i>Salvia pratensis</i> (Sauge des prés)	20 %
<i>Trifolium campestre</i> (Trèfle des champs)	10 %

Semences prélevées	
Espèces	
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile
<i>Briza media</i>	Amourette
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome dressé
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Holcus lanatus</i>	Houlique laineuse
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux seigle
<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés
*+ de nombreuses espèces mûres Lors du prélèvement	

Pour tout autre besoin, nous contacter.

Vous pouvez consulter notre notice technique sur : <https://vegetal-nord-est.com/semences-herbacees>

BON DE COMMANDE

<p>Adresse de facturation</p> <p>Structure : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>CP : _____ Ville : _____</p>	<p>Adresse de livraison (si différent)</p> <p>Structure : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>CP : _____ Ville : _____</p>
<p>Contact</p> <p>Nom-prénom : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Mail : _____</p>	<p>Cachet et signature</p> <p>Lu et approuvé selon conditions générales de vente ci-dessous</p> <p>A _____ le _____</p>

Semences herbacées pour bande enherbée mellifère	Commune de destination ⁽¹⁾	P.U. ht	Qté ⁽²⁾	Total ht
Kit - 200 ml		133,00		

Total ht général – port inclus	
---------------------------------------	--

(1) : La commune de destination nous permet de sélectionner les semences correspondant à votre unité naturelle.

(2) : Le kit correspond à 200 ml de haie. Ex : pour 600 ml, indiquez « 3 »

Délai de livraison « Semences herbacées pour bande enherbée » : 15 jours

Une question ? : Christophe Ringeisen - 07 68 57 20 09 – christophe.ringeisen@vegetal-nord-est.com

.CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE SEMENCES – version du 12 septembre 2024

1. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les contrats de vente conclus entre la SCIC Végétal Nord-Est SAS à capital variable, et ses clients pour, d'une part, la vente de semences ligneuses destinées à être semées en place afin de former une haie, et, d'autre part, les semences herbacées.

2. COMMANDES

La SCIC VNE ne prend en compte que les commandes complètes, transmises par mail à contact@vegetal-nord-est.com ou par courrier au siège de la SCIC VNE. Les livraisons sont effectuées suivant les disponibilités et les possibilités d'approvisionnement. En cas de récolte ou de production déficitaire ou nulle du fait de perturbations atmosphériques ou d'accidents culturels, une réduction partielle ou totale sera appliquée à la commande. Aucune indemnité ne peut être réclamée en cas d'impossibilité de fourniture.

3. PRIX

Les prix s'entendent pour la campagne en cours. Ils sont fixés en euros hors taxes. S'y ajoute la TVA aux différents taux prévus, ainsi que toutes les autres taxes éventuellement applicables. Les prix s'entendent emballages compris, sauf mention contraire.

4. FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport d'expédition sont inclus dans le prix. Les éventuels frais de transport de retour des marchandises sont à la charge de l'acheteur.

5. LIVRAISON

Les délais de livraison sont indiqués sur le catalogue.

6. EXPÉDITIONS

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client. Lors du retour, il est donc indispensable de vérifier emballage et contenu des envois à la réception, avant d'en prendre livraison.

7. GARANTIE

La SCIC VNE garantit l'exactitude des mentions portées sur les fiches et étiquettes de ses emballages. La preuve de tout vice, défaut ou erreur, affectant une quelconque des qualités garanties par le vendeur ne pourra être apportée que si l'acheteur, soit lors de la livraison, soit à bref délai et avant l'ouverture de la totalité des sacs, signale le fait au vendeur pour qu'il soit procédé contradictoirement à un prélèvement d'échantillons à fins d'analyse. Les conseils et suggestions afin d'améliorer les résultats sur les parcelles de destination ne sont proposés qu'à titre indicatif.

8. RÉCLAMATIONS

Eu égard à la nature des produits vendus, au fait que la semence est un produit vivant soumis à de nombreux aléas extérieurs lors de son utilisation, la responsabilité de la SCIC Végétal Nord-Est ne pourra être retenue qu'en cas de vice prouvé ou de non-conformité établie. Conformément aux règles et usages pour le commerce national et international des graines et semences, et à défaut d'accord entre les parties, la responsabilité du vendeur ne pourra en aucun cas, et en particulier en matière d'authenticité, de pureté spécifique ou de faculté germinative, dépasser le montant total de la fourniture de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour des marchandises. Toute réclamation devra être faite par écrit dans les délais normaux de semis et de contrôle faisant immédiatement suite à la date de livraison.

9. GARANTIE DE REMPLACEMENT

Concernant les semences ligneuses préparées, les lots devront être semés dès leur réception, ou à défaut conservées à 0-5°C durant un bref délai ; vu le risque biologique encouru, aucune garantie de remplacement d'un lot ne pourra être assurée par la SCIC VNE en cas de dégradation trop marquée. Concernant les semences herbacées, le taux de germination se dégrade naturellement avec le temps et certaines espèces nécessitent une saison hivernale dans le sol avant de germer.

10. DÉLAI DE LIVRAISON DES SEMENCES

La SCIC VNE avertira par mail l'utilisateur d'un lot de semences, de la date de livraison, dès préparation de l'expédition. Si l'acheteur ne se conforme pas à cette date impérative, la SCIC VNE déclinera toute responsabilité concernant la validité du lot.

11. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Cas généraux :

Délai de paiement fixé à 30 jours après la date de la facture, sans escompte.

À défaut de règlement dans les délais prévus à compter de la date de la facture, des pénalités seront appliquées à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

- Cas particuliers :

Dans les cas suivants : nouveaux clients, clients ayant fait l'objet d'incident de paiement.

La livraison de la commande interviendra après paiement d'avance ou en contre-remboursement, sauf stipulation contraire figurant sur nos factures.

12. DÉLAI DE COMMANDE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

La responsabilité de la SCIC VNE ne pourra être mise en cause à la suite d'une commande trop tardive par rapport à la date normale de semis.

13. RETOUR DES MARCHANDISES

Quel qu'en soit le motif, la SCIC VNE n'acceptera aucun retour sans accord préalable de sa part. Dans tous les cas, les marchandises retournées devront l'être en port payé.

14. FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure dégagent l'établissement de toute obligation de livrer ou de remplacer.

15. JURIDICTION

Le tribunal de Colmar, lieu du siège social de la SCIC VNE, est seule compétente pour tout litige, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs, la présente clause attributive de juridiction étant seule valable, nonobstant toutes stipulations contraires qui figureraient sur les documents de l'acheteur.